



Début de la séance : Le 18 Octobre 2023 (visioconférence)
Membres présents : Benoit GANDREUIL, Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, David LORIOU, Tony BECQ
Membre absent excusé : Vincent LORIOU
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Règle spécifique de brulage pour la 2^{ème} journée : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.



Phase 1 / Journée 2 07 et 08 Octobre 2022

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

D1

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **FRONTENAY ROHAN ROHAN (2) vs NIORT TT (8)**

Le joueur Max CACAULT de Frontenay RR a abandonné sur blessure lors de la partie N°4. Le certificat médical a été transmis. Résultats entérinés.

D2

Poule 1 | **ST SAUVEUR (2) vs COURLAY (3)**

Le joueur DEPLANNE Philippe de COURLAY a abandonné sur blessure lors de la partie N°8. Le certificat médical n'a pas présenté de certificat médical.
Application de l'amende pour certificat médical non fourni selon tarif en vigueur:30€.
Résultats entérinés.

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **LA FERRIERE (1) vs NIORT TT (11)**

Le capitaine non joueur Jacky CHAIGNEAU de NIORT TT a une licence Loisir. Elle sera requalifiée en licence compétition avec facturation afférente.
Résultats entérinés.

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | **FRONTENAY ROHAN ROHAN (7) vs LA CRECHE STE NEOMAYE (5)**

Le joueur LEFORT AIMERYCK de Frontenay RR a joué avec une licence sans pratique sportive. Il est considéré comme joueur non qualifié :

Perte de toutes ses parties 11-0 / 11-0 / 11-0

L'équipe de FRONTENAY RR est considérée comme incomplète au titre de la 1^{ère} journée.

Application de l'amende pour joueur non qualifié au tarif en vigueur : 17 €

Nouveau score de la rencontre 08-06 (au lieu de 12-02)

Retour sur J1 – D2-1 – Le certificat médical du joueur RONDEAU Jean-Charles a été renseigné (enregistrement ultérieur à saisie de la ligue en tant que président de club) – Résultats entérinés

Fin de la séance 20h30.

Prochaine réunion CSD : le 25/10/2022 19h